Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260321-2026_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Trégarvan régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Rémi CARPENTIER, maire sortant, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Rémi CARPENTIER, maire.

Etaient présents : GOARZIN Geneviève, CARPENTIER Rémi, MARTIN Isabelle, BOUCHARD Olivier, STROMBONI Paule, RIQUOIS Nicolas, JACOB Monique, BELLEMIN Estelle, MIGNON Florent, BREYNE Gwénaëlle, conseillers municipaux.

Absents : LE CORRE Florian.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Florent MIGNON.

DELIBERATION N° 2026-06

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin : 10 suffrages exprimés pour la liste de Geneviève GOARZIN

Le Conseil Municipal par :

- 10 voix POUR ,
- 0 abstentions,
- 0.voix CONTRE

Elit la liste de Geneviève GOARZIN.,

Installe Geneviève GOARZIN en qualité de 1er adjoint, Olivier BOUCHARD en qualité de 2ème adjoint

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)